



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Direction départementale de la cohésion
sociale du Puy-de-Dôme
Service Protection des Droits



CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJETS 2012

RESEAU d'ECOUTE d'APPUI et d'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DU PUY-DE-DOME

En élevant leurs enfants, les parents développent des compétences; ils connaissent aussi un jour ou l'autre des doutes. Par l'échange, le dialogue et l'écoute, les parents peuvent s'aider mutuellement à trouver des repères ou à mieux trouver des réponses à leurs interrogations.

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents du Puy-de-Dôme est un dispositif qui s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action de **la charte nationale des Réseaux d'Ecoute et d'Appui des parents** (voir annexe).

Le **REAAP 63** est copiloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la caisse d'Allocations familiales.

Le **REAAP 63** en référence à la charte précitée, soutient les actions qui ont pour but :

→ **La valorisation des rôles et des compétences des parents**

responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...

→ **L'implication et la participation des parents**

animation, portage de projet, les parents doivent être et demeurer les acteurs privilégiés des actions

→ **Les échanges et la réflexion entre parents**

Echanger des expériences, trouver des réponses à leurs besoins.

Ces actions devront impérativement être des actions collectives menées avec et pour les parents autour des questionnements liés à l'éducation de leurs enfants quelque soit l'âge des enfants.

- **Elles devront s'adresser à toutes les familles**, toutes pouvant avoir besoin d'être confortées dans l'exercice de leur rôle parental et, à partir d'échanges sur des expériences diverses, des situations vécues par d'autres, de bénéficier d'un enrichissement mutuel.

- **Elles devront dans** leur contenu et leur mise en œuvre **respecter les principes de neutralité** politique, philosophique et confessionnelle.

- **Elles seront développées en relais et en appui des dispositifs de droit commun** auxquels elles n'ont pas vocation à se substituer (médiation familiale, conseil conjugal et familial, thérapie familiale, actions relevant de l'aide sociale à l'enfance...).

- **Le dispositif s'inscrivant dans une démarche partenariale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la parentalité doit être associé à la réflexion et au développement des actions proposées.
- **Les subventions apportées au titre du REAAP n'ont pas vocation à financer durablement des structures** ou des emplois mais sont destinées à financer des actions collectives.

Dans le cadre de cet appel à projet 2012, une attention particulière sera apportée :

- aux modalités de participation effective des parents (*rôle et place au sein des actions, valorisation des compétences parentales...*),
- à la démarche partenariale mise en œuvre dans les actions (*action co-élaboré, mutualisation des compétences et des moyens...*),
- à la territorialisation des actions (*réponses aux besoins locaux, dimension départementale, zone rurale non couverte...*),
- au caractère innovant des actions,
- aux processus d'identification des besoins (*diagnostic territorial, repérage des besoins des familles...*).

PRECONISATIONS POUR L'ELABORATION DES PROJETS

1 Faire un diagnostic local

Besoins ou demandes des parents, réponse actuelle au niveau du territoire, population visée, les partenaires éventuels, lieux répertoriés...

2 Réfléchir au déroulement du projet :

Public visé : tous les parents, les parents d'adolescents ?..., lieu, mode d'action et d'activité, ressources, temporalité, évaluation....

3 Impliquer les parents :

Implication dans l'initiative des projets, l'analyse des besoins, dans la définition des objectifs, la conduite de l'action, dans son animation, son évaluation, les rôles de chacun...

4 Travailler en réseau :

Informé, communiquer sur votre projet, la relation avec d'autres projets, lien avec des projets similaires, articulation de votre projet avec les différents dispositifs existants sur votre territoire...

5 Privilégier les méthodes de travail du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Inscription dans la charte nationale des réseaux.

L'échange entre les parents, une priorité dans la conduite du projet.

Le travail en réseau doit être en amont du projet

6 Identifier clairement parmi les actions que vous menez, celles qui relèvent du Reaap :

Actions collectives menées avec et pour les parents autour de questionnements liés à l'éducation de leur(s) enfant (s)

7 Participer aux actions et rencontres du REAAP

Notamment dans le cadre des rencontres du comité d'animation du REAAP, des groupes de travail, des formations proposées et lors de journées départementales.

Un accompagnement peut être proposé à chaque porteur de projet financé dans le cadre du REAAP.

PROCEDURE POUR LES DEPOTS DE DEMANDE DE SUBVENTION

→ pour les actions 2012 s'inscrivant dans un périmètre couvert par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et pour lesquelles une demande de financement Reaap va être déposée : fournir la copie du dossier accompagnée d'un courrier précisant la manière dont l'action s'inscrit dans l'appel à projets Reaap.

→ pour les autres actions : remplir le dossier de demande de subvention REAAP 2012 (en trois exemplaires) et fournir les pièces demandées (en un seul exemplaire). Tout dossier incomplet ne pourra être instruit. Le modèle de dossier est disponible à L'ESCALE INFOS PARENTS , 32 rue Gaspard Monge CLERMONT-FERRAND ou peut être téléchargé sur le site de la Caf du Puy-de-Dôme : www.puydedome.caf.fr rubrique : « **Vous êtes partenaires parentalité** ».

→ déposer les différents dossiers à L'ESCALE INFOS PARENTS, 32 rue Gaspard Monge, CLERMONT-FERRAND.

Date limite des dépôts des dossiers
Le 30 janvier 2012

Les projets seront ensuite examinés par le comité technique du REAAP en février .

**Pour en savoir plus et être accompagné dans le montage et le suivi de
votre projet :**

Renseignements auprès de Martine FOURNET, chargée de l'animation du
REAAP 63

32 rue Gaspard Monge

63000 Clermont Ferrand

Tel : 04 73 26 47 95

Tel : 06 33 38 03 95

mail : cis-escale@wanadoo.fr